



Les lycéens pourront choisir des spécialités dès la rentrée de septembre 2019. - Crédit: Archives Ouest-France

Dans le cadre de la réforme du baccalauréat, les lycéens vont devoir choisir des spécialités. Le rectorat vient d'annoncer celles attribuées aux lycées saint-lois. On fait le point.

Pourquoi ? Comment ?

La réforme du lycée est lancée. Qu'est-ce qui change pour le bac général ?

Les filières S (scientifique), L (littéraire) et ES (économique et social) n'existeront plus en tant que telles. Les lycéens bénéficieront de seize heures d'enseignements communs. S'y ajouteront des « **spécialités** » : trois en classe de Première et deux en Terminale. Des « **options** » seront proposées en Première et Terminale. Le contrôle continu représentera 40 % de la note finale du bac et les « **épreuves terminales** » les 60 % restants.

Quel est le calendrier prévu ?

Le rectorat a diffusé, mardi 18 décembre 2018, sur son site Internet, le projet de carte des enseignements de spécialités des académies de [Caen](#) et de [Rouen](#). Projet qui devrait être validé par le CTA (Comité technique académique) en janvier 2019. Les élèves formuleront en février-mars des « **vœux** » pour leurs spécialités. La nouvelle organisation se mettra en place dès la rentrée de septembre 2019 pour les [Premières](#).

Quelles sont les réactions après l'annonce des spécialités attribuées aux lycées saint-lois (voir infographie) ?

Elles sont positives. « **Nous sommes satisfaits car nous avons toutes les spécialités demandées et qui correspondent aux enseignements que nous proposons déjà** », se félicite Alain Cognet, proviseur du lycée Le Verrier. **Pour Numérique et sciences informatiques, spécialité, nous fonctionnerons en réseau avec Curie-Corot. Cette nouvelle offre de formation ne devrait pas bouleverser nos effectifs car le lycée gardera sa coloration d'enseignement général. Même s'il y aura un gros travail de fond pour élaborer les emplois du temps.** »

Satisfaction, également, du côté de Curie-Corot. Selon Jacky Borowczak, le proviseur : « **Nous avons obtenu toutes les spécialités demandées pour conserver à notre établissement son profil scientifique et technologique. Je ne sais pas si cela amènera plus d'élèves mais nous continuerons à travailler en réseau de façon complémentaire avec les autres lycées, et en premier lieu le lycée Le Verrier. Cela permet d'avoir un territoire harmonieux en termes d'offres de formation. Nous avons à Curie-Corot les plateaux et les enseignants. Même si les programmes sont rénovés, il s'agira plutôt d'une continuité.** »

À l'Institut Saint-Lô Agneaux, le directeur Christophe Poupon souligne : « **Cela correspond aux spécialités que nous avons demandées, en fonction de nos ressources humaines et des matières qu'il nous était habituel d'enseigner.** »

Comment les lycées préparent-ils leurs élèves à ce grand changement ?

« **Ce vendredi 21 décembre 2018, nous organisons une après-midi liée à l'orientation pour tout le lycée et nous allons sonder les élèves de Seconde pour savoir vers quelles spécialités ils iraient *a priori*** », indique Christophe Poupon, qui prévoit également une réunion le 1^{er} février 2019 avec les familles des Secondes. « **Les élèves de Première devront choisir trois spécialités pour en garder deux en Terminale et ils devront le faire en fonction de leur projet post-bac**, remarque Alain Cognet. **C'est pourquoi, dès la Seconde, nous avons déjà deux professeurs principaux pour les aider à se préparer, tout ça en lien avec les psychologues de l'Éducation nationale.** »